

FACTURE

**DE CONTRAT DE FOURNITURE
D'ENERGIE ELECTRIQUE**

N°240602-FR/ED0000053369

Du 07 mars 2024

VOS REFERENCES A RAPPELER :

IA/E21000534 (24017)

☎ Dépannage GRD : 09 726 750 05

DENIS ALARY

. 1345 RTE DE VAISON
84290 CAIRANNE

Votre contrat de fourniture d'énergie électrique N°E/PC5000790 Tarif Tarif Professionnel DT Electricité Verte. (Fin de contrat : 31/01/2024)
Segment de votre contrat : C5

Point de livraison : 25651664248718

Titulaire du contrat : DENIS ALARY

Situé : . 61 EDELWEISS BAT A ETAGE 5
STATION 1850
05600 RISOUL

Référence client : IA/E21000534

Mois de livraison : février 2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture, dont le détail figure au verso.

Abonnement	34,24	Euros
Consommation	44,54	Euros
Données mandatées	-36,00	Euros
Produit	2,53	Euros
Taxes	7,22	Euros

Total facture HT **52,53 Euros**

Total TVA **12,24 Euros**

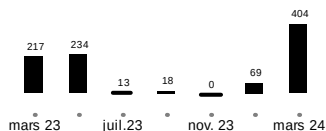
Total facture TTC **64,77 Euros**

Montant prélevé le 10 avril 2024 **64,77 Euros**

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics."

Historique de votre consommation

■ Index relevé
■ Index estimé
■ Index déclaré



ENERGIES DU SANTERRE APE 3514Z SIRET 811 072 974 00017 N° TVA INTRA FR27811072974

**ENERGIES DU
SANTERRE**

TALON DE REGLEMENT

IA/E21000534 | 240602 - ED0000053369 | 07/03/24 | 64,77 €

Prélèvement automatique

Montant prélevé : 64,77 € le 10/04/2024
Banque : BNP-PARIBAS SA
BIC : BNPAFRPPXXX
IBAN : FR7630004023070000046080219
Titulaire : MME CLARIANA ALARY SABINE
Référence Unique du Mandat :
xxFR81EDS80B528EDSSAS00000643400001

Contrat d'électricité sur PDL 25651664248718 (. 61 EDELWEISS BAT A ETAGE 5 - STATION 1850 - 05600 RISOUL -)

COMPTEUR	Nouvel index			Index ancien	Coef. lecture	Consommation
	Date	Mode	Valeur			
N° 021861907664 (Compteur électricité électromécanique)						(kWh)
Heures Creuses	23/01/2024	Relevé	1350	1293	1	57
Heures Pleines	23/01/2024	Relevé	3129	3015	1	114
Heures Creuses	23/02/2024	Relevé	1424	1350	1	74
Heures Pleines	23/02/2024	Relevé	3288	3129	1	159

	Base retenue	Prix Unitaire	Consommation	Abonnement	Tx loc.	TVA
Abonnement 34,24 € HT		Euros	Euros HT	Euros HT	Oui/Non	%
Du 01/02/2024 au 31/03/2024						
(TR) Prime fixe (Euros/an)	2 mois	17,12 /mois		34,24	Oui	5,50

	Base retenue	Prix Unitaire	Consommation	Abonnement	Tx loc.	TVA
Consommation 44,54 € HT		Euros	Euros HT	Euros HT	Oui/Non	%
Du 24/12/2023 au 23/01/2024						
(TR) Consommation (€/kW/an) Heures Pleines	114 kWh	0,1208 /kWh	13,77		Oui	20,00
(TR) Consommation (€/kW/an) Heures Creuses	57 kWh	0,0883 /kWh	5,03		Oui	20,00
Du 24/01/2024 au 23/02/2024						
(TR) Consommation (€/kW/an) Heures Pleines	159 kWh	0,1208 /kWh	19,21		Oui	20,00
(TR) Consommation (€/kW/an) Heures Creuses	74 kWh	0,0883 /kWh	6,53		Oui	20,00

	Base retenue	Prix Unitaire	Consommation	Abonnement	Tx loc.	TVA
Prestations sur contrat 2,53 € HT		Euros	Euros HT	Euros HT	Oui/Non	%
Du 24/12/2023 au 23/01/2024						
Garanties de capacités C5	171 kWh	0,00625 /kWh	1,07		Non	20,00
Du 24/01/2024 au 23/02/2024						
Garanties de capacités C5	233 kWh	0,00625 /kWh	1,46		Non	20,00

	Base retenue	Prix Unitaire	Consommation	Abonnement	Tx loc.	TVA
Taxes sur conso. 3,78 € HT		Euros	Euros HT	Euros HT	Oui/Non	%
Du 24/12/2023 au 31/01/2024						
Contribution service public électricité	231 kWh	0,001 /kWh	0,23		Non	20,00
Du 01/02/2024 au 23/02/2024						
Contribution service public électricité	173 kWh	0,0205 /kWh	3,55		Non	20,00

	Base retenue	Prix Unitaire	Consommation	Abonnement	Tx loc.	TVA
Frais -36,00 € HT		Euros	Euros HT	Euros HT	Oui/Non	%
Du 01/12/2023 au 02/12/2023						
Pénalité pour coupure réseau	3	-12		-36,00	Non	0,00

	Assiette	Taux	Montant	TVA
Taxes 3,44 € HT	Euros HT	%	Euros HT	%
CTA	15,68	21,93	3,44	5,50

Détail de la TVA	Taux de TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
	5,50 %	37,68	2,07	39,75
	20,00 %	50,85	10,17	61,02

PENALITE DE RECOUVREMENT

Clients Pros: Conformément au décret n°2012-1115 du 02 octobre 2012, en cas de retard de paiement, des pénalités de 40 € forfaitaires seront imputées lors de la facture suivante. L'énergie est notre avenir, économisons-la !

MODALITES DE PAIEMENT

Heures d'ouverture : De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi.

* Par chèque bancaire, à l'ordre d'Energies du Santerre. * En espèces, présentez-vous muni de cette facture à nos bureaux.

* Par prélèvement, vous réglez par l'intermédiaire de votre établissement bancaire le montant de vos factures à l'échéance prévue.

* La mensualisation, vous payez vos factures en 10 mensualités par prélèvement : pas de déplacement, d'attentes, d'oublis

* Par virement sur notre compte : Societe Generale FR76 3000 3035 8400 0200 0318 407 BIC : SOGEFRPP

MEDIATEUR

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Energies du Santerre n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie : Energie-Info, le service d'information des pouvoirs publics, N°Vert 0800 112 212 (appel gratuit depuis une ligne fixe) www.energie-mediateur.fr ou www.energie-info.fr

MOYENS D'ACCES AUX TARIFS

Sur notre site internet : www.energiesdusanterre.fr ou par téléphone au 03 22 73 31 82

RECLAMATIONS

Par courrier, Mail : contact@energiesdusanterre.fr ou au 03.22.73.31.82.